

# LE RESTE POUR VIVRE DES USAGERS DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

*Enquête et analyse du budget de 3 359 ménages*



**Étude et rapport réalisés par**

La **M**ission **R**égionale d'**I**nformation sur l'**E**xclusion  
Et l'**U**nion **D**épartementale des **CCAS** du Rhône

En collaboration avec différents CCAS de la région Rhône-Alpes



## Des **Missions** en synergie

### Observer, **comprendre**

- La MRIE construit une connaissance des situations d'exclusion ancrée dans le vécu des personnes confrontées à la précarité. À partir d'études, de données statistiques et d'analyses collectées et mises en débat avec ses partenaires, elle développe une approche transversale qui lui permet, notamment à travers son Dossier Annuel, d'identifier des phénomènes émergents et d'analyser l'impact des politiques publiques sur les populations.

"Informer, ce n'est pas seulement apporter  
> des éléments d'information, mais c'est doter celle-ci  
de repères, d'une structure et d'un sens." (charte de la MRIE)

### Mobiliser, **analyser**

- La MRIE anime une réflexion sur des sujets spécifiques, à partir de groupes de travail composés de tous les types d'acteurs engagés dans la lutte contre l'exclusion : personnes confrontées à la précarité, professionnels de terrain, partenaires sociaux et institutionnels, chercheurs. Les travaux issus du croisement de ces différents savoirs font l'objet de colloques et sont publiés dans des rapports thématiques.

## Un espace de réflexion partagée

Qu'il s'agisse de rencontres sur le terrain, de manifestations régionales ou de groupes de travail thématiques, les quatre fonctions de la MRIE convergent toutes vers un concept fédérateur, celui d'espace de réflexion partagée. Toutes les données recueillies sont utiles aux acteurs et aux décideurs pour connaître, comprendre et agir.

### Communiquer, **interpeller**

- La MRIE procède à une large diffusion, y compris dans l'opinion publique, des enseignements et des recommandations issus de ses travaux. Tout en restituant la diversité des points de vue, elle cherche à faire évoluer le regard porté par la société sur les réalités de l'exclusion et sur les personnes qui les vivent.

### Sensibiliser, **accompagner**

- La MRIE sensibilise les décideurs aux enjeux de la lutte contre l'exclusion en mettant en débat les préconisations issues de ses travaux. Elle contribue à dégager des repères pour l'action, en appui aux initiatives locales. Elle intervient ponctuellement pour accompagner des dynamiques territoriales de réflexion, d'évaluation et de formation.

#### OUTILS DE DIFFUSION

**La Lettre de la MRIE** bimestrielle, diffusée par courriel à un large réseau, informe de l'actualité de la MRIE et de celle de ses partenaires et présente la synthèse d'un rapport ou d'une réflexion en cours. Elle est conçue comme une invitation à consulter son site Internet.

Le site Internet [www.mrie.org](http://www.mrie.org) vise à faire connaître, outre les travaux de la MRIE, les actions et contributions de ses partenaires dans le but d'assurer le lien entre les différents acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Des travaux produits à l'intérieur des groupes de travail de la MRIE sont téléchargeables en ligne.

La Mission  
produit  
et diffuse  
chaque année  
des ouvrages

#### LA MRIE, SOURCE D'INFORMATIONS RÉGULIÈRES ET ACTUALISÉES

**Un Dossier Annuel** présenté à l'échelon régional et local qui propose des regards sur l'évolution des situations de pauvreté/précarités en Rhône-Alpes à travers des statistiques, des paroles et expériences d'acteurs, dont les personnes en situation précaire.

**Des rapports thématiques** qui, à partir de groupes de travail, approfondissent un thème spécifique : « Territoires et emploi : quelles dynamiques locales pour le travail et l'emploi de tous », « Gens du voyage : Passer du stationnement à l'habitat », « Réflexion croisée parents professionnels sur le décrochage scolaire »...

**mrie**  
Mission Régionale  
d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes

Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes

14 rue Passet • 69007 Lyon • Tél. 04 37 65 01 93 • Fax 04 37 65 01 94 • e-mail : [mrie@mrie.org](mailto:mrie@mrie.org)

## Introduction

La Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE), l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Rhône (UD-CCAS 69) et différents CCAS de la région se sont associés pour penser ensemble un outil d'observation des réalités financières et besoins vécus par les populations en difficultés. Ce projet a deux objectifs. Il s'agit, d'une part, de vérifier quel est le « reste pour vivre » (revenu disponible une fois les charges incompressibles déduites) des publics usagers des CCAS. Il s'agit, d'autre part, de tester grandeur nature l'application d'un reste pour vivre pouvant être proposé comme référence commune d'observation pour les CCAS de toute une région.

Ce travail propose ainsi une référence d'observation, la visée étant une meilleure connaissance, et non une référence de décision dans le cadre de l'action des aides facultatives. L'observation et la décision ont été ici volontairement disjointes. En effet, l'expérience montre combien l'action d'une aide facultative dépend d'une multiplicité de facteurs et combien limiter l'octroi de cette aide à un plafond de ressources lié au reste pour vivre serait contre-productif.

Ainsi, en 2013, une première enquête par questionnaire portant sur les montants de ressources et de dépenses contraintes a été réalisée auprès d'usagers de CCAS volontaires pour participer à l'étude. Cette année, nous devrions poursuivre le travail avec un questionnaire revisité et des CCAS sélectionnés selon des critères définis<sup>1</sup>.

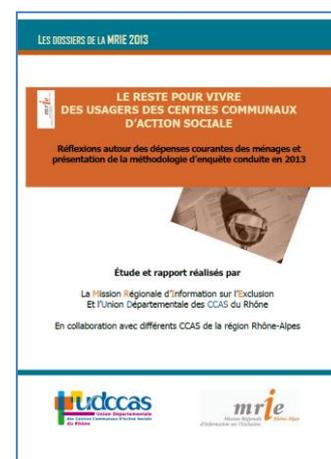
## Quelques mots sur la méthodologie de travail

Le public ciblé par ce questionnaire est constitué d'usagers des CCAS qui ont rencontré un travailleur social au cours de la période d'étude, dans le cadre d'une demande d'aide facultative. L'étude a ainsi mobilisé 50 CCAS volontaires de la région<sup>2</sup>, qui nous ont renvoyé plus de 3 000 questionnaires saisis par leurs soins (directement en ligne), correspondant *a minima* à la situation de 6 000 personnes (enfants compris). À noter que le questionnaire ne contient aucune information nominative<sup>3</sup>, ni même de numéro de dossier du CCAS.

L'objectif de cette étude étant de rendre compte du reste pour vivre du public des CCAS, nous nous sommes basés sur la définition adoptée par le Conseil National de Lutte contre les Exclusions (CNLE) dans son rapport de juin 2012 « *Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence* », qui fait référence aujourd'hui.

Dans cet ouvrage, le CNLE propose l'adoption d'une définition unique de ce concept. Il adopte le mode de calcul suivant : « reste pour vivre = ressources – dépenses contraintes ». À partir de cette définition<sup>4</sup>, le questionnaire ainsi établi propose aux personnes interrogées de renseigner chacun des postes de ressources et chacun des postes de dépenses contraintes.

Pour la quasi totalité des dépenses contraintes, deux options sont alors possibles : soit la personne connaît le montant de cette dépense et le professionnel le saisit, soit la personne ne connaît pas le montant de cette dépense et une valeur de référence, adaptée à sa situation familiale, est proposée par le logiciel. Un premier rapport co-rédigé par l'UD-CCAS du Rhône et la MRIE revient sur les modalités de détermination des valeurs de référence proposées charge par charge<sup>5</sup>. Ce rapport détaille également les éléments méthodologiques de l'étude.



<sup>1</sup> Critères démographiques et de revenus des habitants.

<sup>2</sup> Liste de CCAS volontaires en page 10.

<sup>3</sup> Directement ou indirectement.

<sup>4</sup> Un seul point de détail différencie l'approche que nous proposons ici avec elle préconisée par le CNLE : les cotisations mensuelles des produits et services bancaires ne sont pas pris en compte.

<sup>5</sup> UD-CCAS 69 et MRIE, 2014, « Le reste pour vivre des usagers des centres communaux d'action sociale – Réflexions autour des dépenses courantes des ménages et présentation de la méthodologie d'enquête conduite en 2013 ».

## Une analyse fine du budget des usagers de CCAS

Ainsi, cette étude permet de rendre compte des revenus et charges contraintes des ménages en situation de pauvreté, plus exactement des usagers des CCAS ayant sollicité une demande d'aide facultative sur la période et les territoires d'étude. Afin de rendre compte des arbitrages réalisés par ces ménages, nous proposons de détailler la formule du reste pour vivre à partir des valeurs moyennes enregistrées pour l'ensemble des répondants au questionnaire<sup>6</sup>. Les résultats seront comparés à huit typologies de ménages, suffisamment représentées dans notre étude, et qui se distinguent par leur situation familiale (personne seule<sup>7</sup>, couple et famille monoparentale avec un enfant), la catégorie de la commune de résidence (plus ou moins de 50 000 habitants) et le statut vis-à-vis du lieu de vie (sans logement ou hébergé, en locatif social, en locatif privé ou propriétaire). Toutes les valeurs présentées ci-dessous, sauf mention contraire, sont exprimées par mois et par unité de consommation<sup>8</sup>.

### Qui sont les ménages interrogés ?

Le questionnaire comporte peu de questions relatives à la situation des ménages. Trois questions seulement apportent des informations à ce sujet et plus particulièrement sur la situation familiale, le département de résidence et le statut vis-à-vis du lieu de vie. En ce qui concerne la situation familiale, les ménages seuls sont largement majoritaires puisqu'ils représentent 60 % des enquêtés. Ce sont ensuite les familles monoparentales qui ont été le plus prises en compte dans l'étude avec 18 % des questionnaires. Cette surreprésentation des personnes seules est liée aux champs de compétences et publics spécifiques des CCAS (les familles étant généralement orientées vers les services des Départements).

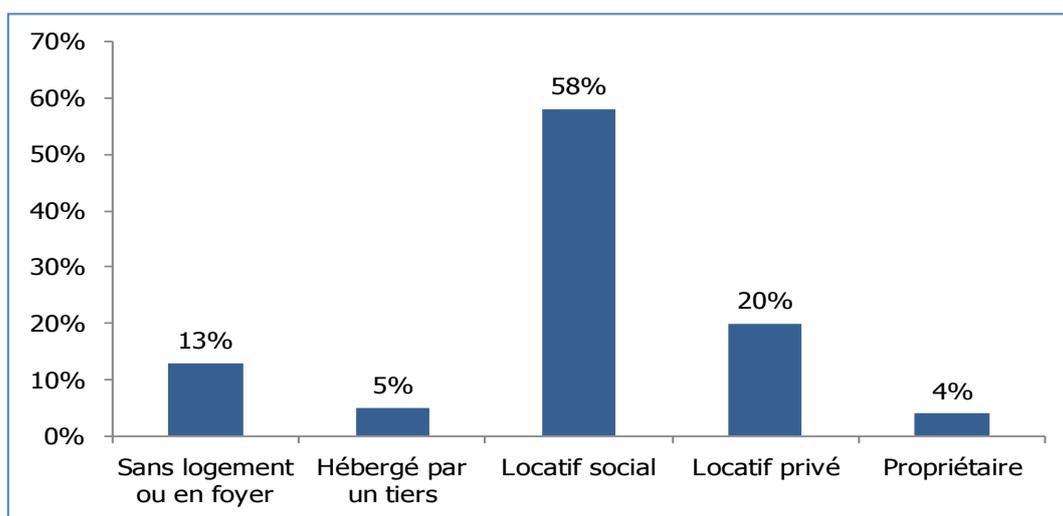
Question lieu de vie, sept départements rhônalpins sur huit ont participé à cette étude. Le Rhône et l'Isère représentent à eux deux près des trois quarts des questionnaires saisis. Le nombre de répondants est sensiblement plus faible pour les autres départements participants, en particulier pour la Drôme où un seul CCAS a participé à l'étude. Pour ce qui est du statut vis-à-vis du logement, près de huit ménages enquêtés sur dix sont locataires, majoritairement du parc social. En outre, en écho notamment à la forte part de personnes seules, 18 % des ménages vivent une situation de précarité marquée sur le plan du logement : hébergés ou sans domiciles (cf. graphique ci-dessous).

#### Typologie familiale des enquêtés

60 % personnes seules  
 18 % familles monoparentales  
 12 % familles biparentales  
 10 % couples sans enfant

*Étude « Reste pour vivre »,  
 UDCCAS 69 - MRIE - 2013*

#### Statut d'occupation du lieu de vie des ménages enquêtés



Source : Étude « Reste pour vivre » - UDCCAS 69 - MRIE - 2013

<sup>6</sup> Chaque montant indiqué correspond donc à la valeur moyenne calculée sur les 3 359 ménages interrogés, qu'ils soient ou non concernés par la dépense / ressource. Par exemple, les salaires représentent en moyenne 118 € sur l'ensemble des répondants au questionnaire ; mais les usagers à l'emploi touchent en moyenne 878 € de salaire, ce qui représente 579 € de revenus par unité de consommation dans le ménage.

<sup>7</sup> Dans cette publication, il faut entendre "personne seule" comme n'ayant pas d'enfant.

<sup>8</sup> Les unités de consommation permettent de rendre compte des économies d'échelle réalisées à plusieurs ; par exemple 500 € de ressources par unité de consommation correspondent à 750 € de ressources pour un couple sans enfant.

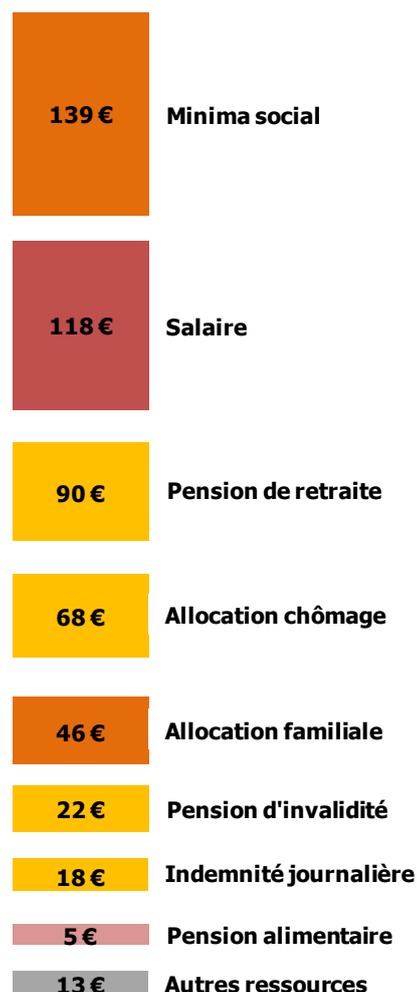
## 518 € de ressources en moyenne

En moyenne, les usagers perçoivent...

Tous types de ressources compris, les usagers des CCAS interrogés disposent en moyenne de 518 € mensuels, soit des revenus plus de 450 € inférieurs au seuil de pauvreté<sup>9</sup>. Rappelons ici que tous les montants de ressources ont été déclarés par les usagers, il ne s'agit donc en aucun cas de données de référence calculées. Ces niveaux de ressources varient fortement d'une situation à une autre. La typologie étudiée la plus favorisée est celle des locataires du parc privé ou propriétaires qui perçoivent, en moyenne, 636 € mensuels de ressources, soit plus de trois fois plus que les personnes sans logement ou hébergées. Ces dernières enregistrent, à l'inverse, les montants minima sur toutes les ressources à l'exception d'une (les allocations familiales car certains peuvent avoir des enfants à charge).

### Type de ressources perçues (Plusieurs ressources possibles)

	Nombre	Part
Minima social	1 369	41 %
Salaire	599	18 %
Allocations familiales	558	17 %
Pension de retraite	452	13 %
Allocation chômage	451	13 %
Pension d'invalidité	156	5 %
Indemnité journalière	129	4 %
Pension alimentaire	96	3 %
Autre	146	4 %
Aucune ressource	582	17 %
<b>Total</b>	<b>3 359</b>	



Source : Étude « Reste pour vivre » - UDCCAS 69 - MRIE - 2013

D'où proviennent ces ressources ? L'apport le plus important provient des minima sociaux, dont sont allocataires plus de quatre usagers sur dix interrogés (cf. tableau ci-dessus). Plus des trois quarts des allocataires de minima sociaux perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA). Les familles monoparentales avec un enfant sont celles qui perçoivent le montant de minima sociaux le plus important, probablement du fait de la majoration apportée par le RSA en raison de leur statut de parent isolé. D'une façon générale, les familles monoparentales enregistrent les montants maximum pour tous les postes de ressources traduisant l'importance des appuis financiers dont ils bénéficient de la part de la collectivité (minimum social mais également indemnité journalière ou pension d'invalidité) ou de proches (pension alimentaire, appui au financement du lieu de vie<sup>10</sup> et autres ressources).

La deuxième source de revenu principale des usagers est constituée de salaires : ces derniers représentent en moyenne 118 € de ressources. La faiblesse du montant des salaires s'explique par la faible proportion de personnes actuellement à l'emploi. En effet, moins d'un usager sur cinq interrogés perçoit actuellement un salaire, et, en moyenne, ceux qui perçoivent un salaire touchent pour 579 € de revenus d'activité chaque mois (toujours par unité de consommation). La typologie qui perçoit les plus forts montants de salaires (et d'indemnités de chômage) est celle des ménages locataires du parc privé ou propriétaires. Cette observation traduit un plus net ancrage de ces ménages dans la vie active.

La troisième source de revenu rend compte des retraites qui représentent 90 € de revenus. Les ménages retraités représentent 13 % des usagers interrogés et, pour ces derniers, les retraites sont un apport de 739 € mensuels. Les autres types de ressources sont plus marginaux. Ils concernent essentiellement des revenus liés à des prestations sociales et, anecdotiquement, des pensions alimentaires.

Somme toute, sur les 518 € de ressources mensuelles enregistrés en moyenne sur l'ensemble des répondants, seul un tiers du montant provient de l'activité (salaire ou indemnités de chômage).

<sup>9</sup> Le seuil de pauvreté est défini par l'Insee à 987 € par mois en 2012.

<sup>10</sup> Contribution financière apportée par un proche qui vit actuellement chez la personne interrogée.

## 345 € de dépenses contraintes

Qu'en est-il du côté des charges ? Premier enseignement important : les usagers connaissent globalement bien le montant mensuel de leurs dépenses contraintes en particulier celles relatives au logement (cf. tableau ci-dessous). Selon le poste de dépense étudié entre 79 % et 97 % des usagers connaissent le montant de la dépense engagée pour le logement (loyer, participation financière à l'hébergement ou remboursement d'emprunt, eau et énergie). Les charges les moins bien appréhendées concernent les dépenses liées à la santé, aux impôts, aux transports et plus encore à l'éducation des enfants. Et pourtant, même les frais d'éducation qui correspondent au poste de dépense le moins bien appréhendé : 46 % des ménages avec enfants sont capables de définir le montant mensuel attribué aux frais de scolarité, cantine et garde d'enfants.

### Part des répondants qui connaissent le montant de leurs dépenses, par poste budgétaire

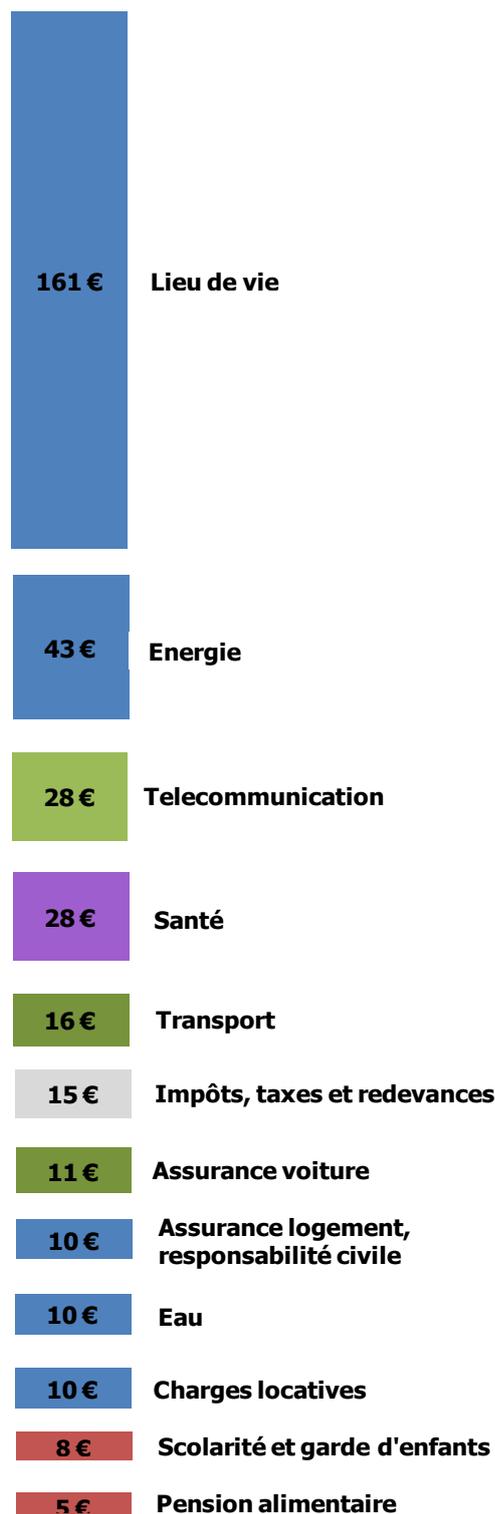
Loyer	97 %
Énergie	90 %
Assurance voiture	82 %
Eau	79 %
Assurance habitation	77 %
Télécommunication	73 %
Santé	59 %
Impôts	54 %
Transport	53 %
Éducation	46 %
<b>Toutes les dépenses connues</b>	<b>15 %</b>

Source : Étude « Reste pour vivre » - UDCCAS 69 - MRIE - 2013

Lorsque les usagers ne peuvent pas définir le montant attribué sur le poste de dépense, une valeur de référence adaptée à leur situation familiale est attribuée. Cette valeur attribuée correspond à la moyenne des valeurs déclarées sur ce poste de dépense par les ménages de même configuration familiale.

Quelle part des ressources est dédiée aux dépenses contraintes ? La réponse est simple : les deux tiers. En effet, 345 € sont dédiés mensuellement aux dépenses contraintes des ménages. Sur ces 345 €, un peu moins de la moitié servent au financement du loyer, au remboursement de l'emprunt ou à la participation financière à l'hébergement. Le coût du lieu de vie le plus élevé concerne les personnes locataires du parc privé ou propriétaires, avec 226 € de loyer ou remboursement d'emprunt, contre 161 € toutes typologies confondues. En ajoutant au financement du lieu de vie toutes les factures nécessaires au maintien dans le logement<sup>11</sup>, la part des dépenses liées au logement correspond aux deux tiers des dépenses contraintes totales. Parmi ces dépenses, les factures d'énergie sont celles qui impactent le plus lourdement les budgets. Ainsi, les factures liées au logement représentent un poids conséquent, en particulier pour les personnes seules. Pour ces dernières, les dépenses de logement représentent 70 % des dépenses mensuelles hors dettes, contre 67,6 % toutes configurations familiales confondues.

En moyenne, les usagers dépensent...



<sup>11</sup> Financement du lieu de vie (loyer, remboursement de l'emprunt ou participation financière à l'hébergement), énergie, charges locatives, eau et assurance logement / responsabilité civile.

### Près de 4 ménages sur 10 sont en situation de précarité énergétique

Selon l'Insee un ménage est considéré comme étant en précarité énergétique si ses dépenses d'énergie représentent plus de 10 % de ses ressources.

En tout, 1 155 ménages enquêtés sont en situation de précarité énergétique. Parmi ces derniers, 196 ne déclarent aucune ressource ce mois-ci mais présentent une facture d'énergie. Si l'on s'intéresse uniquement aux personnes potentiellement concernées par la précarité énergétique (exclusion faite des personnes qui n'ont pas renseigné leurs revenus ou leur facture d'énergie, et de celles qui ont des factures d'énergie nulle), la part de la population précaire énergétiquement est de 39 %.

Cette part est près de trois fois celle constatée par une étude de l'Insee qui évaluait en France à 3,8 millions le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, soit un taux d'environ 14 %<sup>12</sup>. Cette comparaison conforte le caractère particulièrement précaire des usagers des CCAS.

Hors logement, les dépenses les plus conséquentes sont celles liées à la santé et aux télécommunications. Ces deux postes de dépenses représentent cependant chacun seulement 8 % des dépenses contraintes.

En ce qui concerne les transports, ils représentent en moyenne 16 € de dépenses mensuelles. En ajoutant le coût de l'assurance voiture aux frais de transports, cela fait passer les dépenses de "mobilité" à 27 €. Question "mobilité", des différences sont observées selon la démographie de la commune de résidence. En effet, les ménages vivant dans une commune de moins de 50 000 habitants<sup>13</sup> consacrent 10 € de dépenses supplémentaires, par rapport à ceux qui résident dans une commune de plus de 50 000 habitants. Les frais de mobilité sont également particulièrement élevés pour les salariés (40 € de coût mensuel). Quant aux impôts, ils représentent 15 € de dépenses contraintes pour tous, mais notons qu'un tiers des répondants en sont exonérés. Ainsi, quand ils paient des impôts, les ménages interrogés y consacrent en moyenne un peu plus de 21 € de dépenses mensuelles (toujours par unité de consommation).

Enfin, les deux postes de dépenses les moins coûteux sont ceux relatifs aux enfants. À ce sujet, rappelons que les ménages avec enfants ne représentent que 30 % des ménages interrogés. Les frais de scolarité et de garde d'enfant sont donc, en moyenne, très faibles. Même pour les familles, ils restent marginaux puisqu'en moyenne de 37 € mensuels, signe que les parents sollicitent peu les temps périscolaires et gardes extérieures pour leurs enfants.

### 47 € de dettes à rembourser

En plus des dépenses contraintes évoquées précédemment, une part importante des répondants ont déclaré des dettes dans le questionnaire. En tout, 56 % sont endettés<sup>14</sup>. De quelles dettes s'agit-il ? Tout d'abord, il apparaît que 8 % des enquêtés sont concernés par des indus de la Caf. Pour les rembourser, ces ménages perçoivent des prestations sociales déduites. Toutefois, les indus Caf ne représentent pas la majorité des dettes déclarées. Plus de la moitié des ménages sont endettés par d'autres dépenses. Les dettes relatives au logement sont les plus fréquentes. Les impayés de loyers concernent près de 40 % des endettés et les impayés de fluides (eau, gaz, électricité) plus d'un quart. Les crédits à la consommation sont également évoqués par plus d'un ménage endetté sur trois, ainsi qu'un certain nombre d'autres dettes notamment de type bancaire ou fiscal.

#### Les personnes endettées le sont pour :

- 39 % par des impayés de loyers
- 34 % par des crédits à la consommation
- 27 % par des impayés de fluides
- 49 % par d'autres dettes

Source : enquête « Reste pour vivre »,  
UDCCAS 69 MRIE - 2013

<sup>12</sup> « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », Insee Première, n°1351, mai 2011.

<sup>13</sup> Les communes de moins de 50 000 habitants font référence à toutes les communes enquêtées en dehors de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Villeurbanne. Il s'agit donc de communes de tailles très différentes mais moins peuplées que les autres communes ciblées.

<sup>14</sup> Dette et/ou indu Caf.

Comment les ménages réagissent-ils face à ces dettes ? En moyenne, les ménages endettés remboursent 76 € (par unité de consommation)<sup>15</sup> pour leurs dettes chaque mois, ce qui impacte fortement leur reste pour vivre.

La typologie la plus exposée aux dettes est celle des ménages locataires du parc privé ou propriétaires. Ces derniers consacrent, en moyenne, 61 € de leurs revenus pour rembourser leurs dettes, contre 42 € toutes typologies confondues. Cette surexposition s'explique toutefois, en partie, par la nécessité d'un remboursement d'emprunt (considéré comme une dette) pour les accédants à la propriété. Les salariés sont également fortement soumis aux dettes avec 71 € de remboursement mensuel. En outre, force est de constater que les ménages soumis aux indus sont plus fortement exposés aux dettes : les trois quarts d'entre eux remboursent également une autre dette. Ces ménages sont ainsi pris en étau entre une diminution de leurs prestations sociales et le remboursement d'une ou plusieurs dette(s).

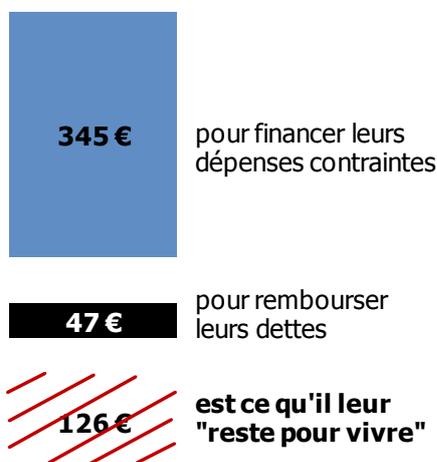
Par ailleurs, tous les ménages interrogés ne sont pas en capacité de rembourser leurs/certaines dettes : 63 % des ménages endettés ne sont aujourd'hui pas soumis à un remboursement mensuel d'une ou plusieurs dettes. Le montant moyen de leur(s) dette(s) en attente est de 1 900 € (toujours par unité de consommation).

## 126 € de reste pour vivre

Le calcul est simple, après soustraction des dépenses contraintes et dettes remboursées chaque mois, il ne reste plus que 126 € par mois et par unité de consommation aux répondants pour vivre, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir, se meubler, se distraire, etc.

Si l'on applique ce montant à différentes configurations familiales, cela signifie qu'un couple avec deux jeunes enfants dispose de 265 € de reste pour vivre, et une famille monoparentale avec un enfant de 164 €. Pour autant, les réalités financières ne sont pas identiques d'une typologie à l'autre. Si l'on reprend les typologies comparées, les différences sont nettes sur le plan de la situation familiale : le reste pour vivre par unité de consommation passe de 89 € pour les personnes seules à 137 € pour les couples. Elles sont encore plus visibles au regard du lieu de vie, avec 77 € de reste pour vivre pour les ménages sans logement ou hébergés, contre 148 € pour les ménages logés dans le parc social.

*En moyenne, les usagers utilisent...*



L'étude rend également compte de reste pour vivre négatif pour un tiers des ménages enquêtés. Qu'est ce que cela signifie ? Que les dépenses contraintes sont supérieures aux ressources ; autrement dit que les ménages n'ont pas la capacité de payer toutes les factures à partir de leurs seules ressources. Sont surexposées aux restes pour vivre négatifs : les personnes seules, les personnes ou couples sans enfant et celles en situation de logement plus précaire (sans logement ou hébergé, en parc social). Il s'agit, dans la moitié des cas, de personnes ne disposant d'aucune ressource.

### Des restes pour vivre qui varient fortement d'un territoire à l'autre

Les restes pour vivre sont très variables d'un territoire à l'autre. Les différences sont nettes au niveau départemental où les restes pour vivre moyens passent de près de 200 € en Haute-Savoie à 22 € en Savoie. Elles sont encore plus marquées par CCAS avec, par exemple, un reste pour vivre de 15 € à Grenoble.

Toutefois, difficile d'en tirer des conclusions. Rappelons déjà que le choix des CCAS enquêtés s'est fait sur la base du volontariat, d'où un déséquilibre en nombre et en type de territoires investis par département. En ce qui concerne les différences par CCAS, il est clair que ces derniers n'ont pas tous la même politique d'accueil des personnes sollicitant une aide facultative : si certains acceptent les demandes de tous types de ménages, d'autres ne prennent en charge que les ménages très pauvres et d'autres, à l'inverse, n'acceptent que ceux disposant d'un seuil minimal de ressources. De plus, les écarts des restes pour vivre s'expliquent également par l'intensité de la précarité des habitants du territoire. Il existe, en outre, d'autres facteurs explicatifs de ces écarts (proximité du CCAS à des structures d'aide aux plus démunis, présence plus ou moins importante d'associations caritatives sur le territoire, etc.).

<sup>15</sup> Ce qui représente 103 € de remboursement moyen de dettes mensuelles par ménage.

## Des chiffres révélateurs d'une gestion financière quotidienne et pesante

Cette étude rappelle l'intensité de la précarité financière de personnes et familles en lien avec les CCAS et ses conséquences sur leurs conditions de vie. Ces statistiques renvoient également au stress permanent dans lequel doivent vivre ces personnes. Au cours de plusieurs rencontres menées par la MRIE en 2012<sup>16</sup>, des allocataires du RSA parlaient de « *survie* », évoquaient des arbitrages récurrents sur des besoins essentiels ainsi que l'importance de retrouver leur dignité. L'analyse des budgets des usagers de CCAS fait totalement écho à ces difficultés.

En tant qu'acteur local de proximité, les CCAS sont en contact direct et régulier avec les personnes parmi les plus pauvres. Ils sont donc à même d'appréhender les besoins de cette population, de donner l'alerte et faire office de "baromètre" pour devenir de véritables "veilleurs sociaux" ; soit comme l'exprime l'Union Nationale des CCAS dans sa présentation : « *être plus proche, voir plus loin* »<sup>17</sup>. C'est en ce sens que cette étude, probablement reconduite en 2015, puise son intérêt et sa légitimité.

**Éditeur : LA MISSION REGIONALE D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION**  
**ASSOCIATION LOI 1901**  
**14 RUE PASSET – 69007 LYON**

**Directrice de la publication :**  
**ANNAÏG ABJEAN, DIRECTRICE DE LA MRIE**  
**BERNARD COGNE, POUR L'UD-CCAS DU RHONE**

**Étude coordonnée par :**  
**YOSRA BELHADJI-ALI, STATISTICIENNE**  
**FLORA PERRIER, CHARGÉE DE MISSION**

### **Avec la participation des CCAS de :**

Albertville, Annonay, Aubenas, Aix-les-Bains, Bonneville, Bourgoin-Jallieu, Caluire-et-Cuire, Chambéry, Corbas, Décines-Charpieu, Firminy, Fontaine, Gières, Grenoble, Lyon (les 9 arrondissements), Meyzieu, Montbrison, Oullins, Pays de Vernoux (Vernoux-en-Vivarais), Le Pont-de-Claix, Privas, Romans-sur-Isère, La Ricamarie, La Roche-sur-Foron, Roche-la-Molière, Rumilly, Saint-Chamond, Saint-Egrève, Saint-Étienne, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Marcellin, Saint-Priest-en-Jarez, Seyssinet, Sorbier, Le Teil, Vaulx-en-Velin, Vienne, Villard-de-Lans, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne, Voiron et La Voulte-sur-Rhône.

**CONCEPTION GRAPHIQUE : NICOLE AYED**  
**DATE DE PARUTION : MARS 2015**

<sup>16</sup> Allocataires du RSA, réunions organisées suite à l'étude : MRIE, 2012, « RSA et pauvreté ».

<sup>17</sup> [www.uncass.org](http://www.uncass.org)



14 rue Passet  
69007 LYON

Tél. 04 37 65 01 93  
Fax 04 37 65 01 94

[mrie@mrie.org](mailto:mrie@mrie.org)

[www.mrie.org](http://www.mrie.org)